1. .a. **Accord de libre- échange** : accord entre deux pays ou plusieurs, visant à créer une zone de libre- échange, en supprimant ou diminuant les mesures tarifaires et de contingentement.
   Démantèlement tarifaire : suppression progressive ou totale des droits de douane.
   b. Au niveau des échanges extérieurs agricoles, le Maroc subit la concurrence de certains pays signataires des ALE, comme l'Espagne dans le cas de l'accord avec l'UE et la Tunisie et l'Egypte dans le cadre de L'accord d'Agadir.
2. .a. Un effet du démantèlement douanier sur le budget de l'Etat :

* Baisse des recettes des droits de douane qui représentent un manque à gagner pour l'Etat.

b. Les effets du démantèlement douanier sur le commerce extérieur : (une seule réponse juste suffit.)
* Accès à de nouveaux marchés, donc opportunité à saisir pour les exportations, possibilité d'améliorer le solde commercial ;
* Baisse des prix des produits importés et risque d'augmentation des importations et partant du déficit commercial ;
* non- maîtrise des moyens de régulation des échanges extérieurs, d'où ouverture défavorable en cas d'un pays à tissu productif peu compétitif et peu concurrentiel, comme le Maroc